

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/04/2012 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	2134.03	2200.50
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2396.33	2507.23
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2448.12	2540.50
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2503.51	2614.37

1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
1941.85	1886.39

1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1793.91	1834.63
Matelot-motoriste	1827.24	1867.88

1.1.4. : Mousses

Age	
17 ans et plus	1576.00

17 ans et plus - après un an de service	1646.19
16 ans	1424.50
16 ans - après un an de service	1483.65
15 ans	1272.94

1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	2230.10
Machiniste-timonier	2201.20

1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2510.89
de 101 à 250 inclus	2625.50
à partir de 251	2714.19

1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	1938.14
de 101 à 250 inclus	2026.81
à partir de 251	2111.79

1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1849.33
A partir de deux ans de service dans la profession	1893.70

1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	1918.0500	11.6481
Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	2004.7200	12.1744
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	2038.6900	12.3808
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	2004.7200	12.1744
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	2038.6900	12.3808

Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	2158.1400	13.1061
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	2245.1100	13.6342

1.4. : Personnel de réserve

Fonction	
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes	2614.37
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises	2503.50
Batelier de réserve dans la navigation intérieure	2503.50
Timonier de réserve	1941.85
Matelot de réserve	1834.63

1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1668.37